



Rapport d'activité 2014-2015

Ce rapport concerne le travail de l'ensemble de l'équipe qui compose le bureau de l'école doctorale :

Gilles Brougère, directeur

Philippe Bouquillion, directeur adjoint

Marie-Anne Paveau, directrice adjointe

Nathalie Coutinet

Yann-Arzel Durelle-Marc

Eric Bidaud, président de la commission scientifique

Avant de présenter les actions menées cette année, voici les données 2014 de l'école doctorale

- Soutenances : 47

- Doctorant.e.s inscrit.e.s : 387 (dont 60% d'étrangers, 53% de femme)

- HDR : 100 HDR encadrant effectivement au moins un.e doctorant.e

1. La mise en place des réformes lancées l'année précédente

Le doctorat par VAE est devenu effectif à la fin de l'année universitaire et les premiers candidats se sont manifestés (de l'ordre de trois ou quatre, mais tous ne seront pas éligibles). Les premières autorisations d'inscription selon la procédure définie ne seront au mieux étudiées que cet automne. Il sera sans doute possible de faire l'année prochaine un retour sur cette procédure.

Les nouvelles modalités de réinscription entrent en vigueur cet automne, et de nouveaux documents ont été produits pour faciliter le travail des encadrants concernant l'inscription.

2. Mobilité internationale et financement des recherches doctorales

En relation avec le collège des écoles doctorales d'USPC qui en finance 50%, l'école doctorale Erasme a lancé un appel à mobilité internationale pour les doctorant.e.s de 2^e et 3^e années.

L'objectif de cet appel est d'encourager la réalisation de séjours de longue durée (de 2 mois minimum à 6 mois maximum) au sein d'une équipe de recherche d'une université (ou autre établissement de recherche ou d'enseignement supérieur) à l'étranger. Il ne s'agit pas de financer le recueil de données ou la participation à des colloques qui relève d'autres financements (bien que de telles activités puissent avoir lieu à l'occasion de ces séjours) mais de favoriser l'insertion temporaire et la socialisation au sein d'une équipe de recherche étrangère qui contribue tout autant à l'avancement de la thèse qu'à la formation doctorale dans sa globalité. Il s'agit de donner une dimension internationale au parcours doctoral des doctorants, tous les pays étant a priori éligibles sous réserve que le projet soit justifié. L'école doctorale prend en charge les frais de déplacement et sous forme de bourses partie (pour les contractuels) ou totalité des frais de séjours (avec un maximum de 1000€ par mois).

Le bureau a accordé huit bourses (mais une candidate s'est désistée pour des raisons personnelles) pour des destinations très variées (Allemagne, Belgique, Canada, Côte d'Ivoire, Danemark, Etats-Unis, Pays-Bas). Les projets intéressants et bien conçus correspondaient aux objectifs de l'appel et s'inscrivent dans une logique de socialisation universitaire à l'étranger. On peut regretter, tout en le comprenant, que seule une demande émanait d'une doctorante non contractuelle. Il conviendra dans l'avenir de déployer des efforts particuliers pour susciter des demandes émanant de doctorant.e.s sans contrat. L'opération sera renouvelée mais aura lieu cette année plus tôt de façon à se caler non plus sur l'année universitaire mais sur l'année civile pour des raisons budgétaires. Cet appel à mobilité ne s'est pas substitué aux financements des doctorant.e.s pour participation à des colloques ou recueils de données sur le terrain. Le principe en est un financement à parité avec les laboratoires ce qui a donné l'habitude à ceux qui ne le faisaient pas de contribuer au financement des doctorant.e.s. Aujourd'hui l'argumentaire du directeur de thèse pour l'inscription d'un.e doctorant.e inclut une rubrique concernant le financement de la recherche. En 2014, 20 585€ ont été alloués pour les missions des doctorant.e.s ainsi qu'en soutien aux laboratoires pour la prise en charge d'un membre lors des jurys de thèse.

3. Les contrats

Le développement du nombre de contrats est une source de satisfaction pour l'école doctorale. Les contrats de l'université ont été délivrés suite à un jury qui a d'autant mieux fonctionné qu'il a connu l'application d'une modification heureuse, l'interdiction de siéger pour ceux et celles qui sont également directeur ou directrice de la thèse d'un.e candidat.e. Les contrats fléchés ont permis d'auditionner des candidats de qualité. Il faut noter également qu'Erasmus va recevoir deux contractuels des ENS (avec leur contrat, un de Lyon, un de Cachan). Enfin on peut noter l'excellente performance de nos candidats aux contrats internationaux proposés par la CED d'USPC qui nous a permis d'obtenir deux contrats supplémentaires. Il serait souhaitable d'avoir plus de candidats et inviter les laboratoires à utiliser les différents dispositifs (Erasmus, USPC) pour attirer des candidats de qualité. Il importe en effet de ne soutenir que des candidats qui ont un projet solide et sont capables de le défendre. L'école doctorale a invité les laboratoires à préciser et affiner leurs modalités de sélection.

4. Limitation du nombre de doctorants par encadrant

Pour harmoniser la règle avec la pratique instaurée ces dernières années, le conseil de l'école doctorale suite à une discussion en commission de la recherche a décidé de limiter à huit (sans distinction entre direction et co-direction) le nombre de doctorant.e.s que peut encadrer un.e directeur.trice de thèse. A titre transitoire (pendant 4 ans) il sera possible d'encadrer un.e doctorant.e supplémentaire sous réserve d'un co-encadrement. Le nombre de nouveaux.elles doctorant.e.s encadré.e.s chaque année est limité à deux. Des dérogations pourront être accordées sur ce dernier point sous réserve qu'elles soient argumentées et sans dépasser les huit doctorant.e.s encadré.e.s.

5. Une nouvelle architecture pour la formation doctorale

Après les difficultés administratives rencontrées lors des dernières années il faut reconstruire la formation doctorale en la faisant évoluer. Il s'agit d'une part d'identifier des parcours, d'autre part d'opérer des regroupements pour s'adapter aux besoins des doctorant.e.s. et répondre à la critique de certain.e.s concernant l'éparpillement des formations.

Ces parcours vont permettre de personnaliser l'offre de formation pour s'adapter au parcours professionnel des doctorant.e.s distingué selon trois profils :

- Doctorant.e dont le projet de carrière est l'enseignement supérieur et la recherche

- Doctorant.e dont le projet de carrière est extérieur à l'enseignement supérieur et la recherche
- Professionnels pour qui, le doctorat permettra d'améliorer la carrière (avocat, médecin, psychologues, enseignants du secondaire...)

Le nouveau projet consiste également à alléger le calendrier, privilégier des formations adaptées et articuler l'offre de Paris 13 avec le CFDIP et l'UNPIDF (Université numérique et informatique)

6. La mise en place progressive de comités de suivi

Cela concerne les nouveaux inscrits 2015-16 avec les contractuels en priorité. Il a été décidé de proposer un comité qui comprend au moins trois personnes dont un.e chercheur.e extérieur.e à l'université Paris 13. Il n'y a pas obligation que les membres du comité de suivi aient une HDR, ils.elles sont choisi.e.s pour leur compétence scientifique sur le sujet, leur disponibilité, leur capacité à accompagner un.e doctorant.e. Ce comité doit se réunir au moins une fois par an (les réunions peuvent se faire sous forme de visioconférence). Le comité de suivi sera l'instance qui validera l'état d'avancement annuel de la thèse nécessaire pour la réinscription. Il s'agit de faire du comité un véritable dispositif de soutien qui, au delà d'une réflexion sur l'avancement de la recherche doctorale, devra instaurer avec le.a doctorant.e une discussion sur la formation doctorale (scientifique aussi bien que professionnelle) et le projet professionnel (et ses évolutions). Les réunions du comité de suivi donnent lieu à un rapport annuel qui rend compte de la réunion, présente un état d'avancement du doctorat sur tous les plans (recherche, écriture, formation, projet professionnel), signale les éventuelles difficultés, propose des solutions pour les surmonter, et donne pour finir une appréciation non de la qualité du travail mais des conditions de déroulement de la thèse.

7. Un investissement fort dans le collège des écoles doctorales d'USPC

Outre la participation aux réunions des directeurs d'ED du collège, le directeur de l'ED représente Paris 13 au Comité exécutif du collège, a participé à différents jurys pour les recrutements de contractuels ainsi qu'à la commission de réflexion sur la cérémonie de remise du diplôme de doctorat USPC. La directrice adjointe d'Erasmus est également directrice adjointe du CFDip et participe au développement et à la conception des formations doctorales.

8. De la difficulté à réfléchir sur l'encadrement des doctorant.e.s

Sous l'égide de sa commission scientifique, l'école doctorale a lancé une réflexion sur l'encadrement doctoral sous forme d'un séminaire d'une ½ journée. Si les discussions ont été très intéressantes, permettant de saisir les points communs et les différences entre les disciplines, des différences de style et de conception, la présence d'un nombre très limité de personnes montre la difficulté d'organiser de telles manifestations. Il est sans doute préférable que ces réflexions prennent place au sein du collège des écoles doctorales d'USPC qui va proposer dès l'année prochaine des ateliers et formations destinés aux encadrants.

9. Les points difficiles

Il avait été convenu avec la DSI et le BRED qu'une plateforme permettant l'inscription, la réinscription des doctorant.e.s et l'organisation des soutenances en lignes serait mise en place. Les réformes qui ont été effectuées tenaient compte de celle-ci. Elle n'a pas été réalisée et aucune date n'a été fixée. Il paraît difficile de continuer à gérer de façon aussi archaïque les inscriptions et réinscriptions, de passer du temps à faire des photocopies, de gaspiller du temps et de l'argent pour un processus peu soutenable d'un point de vue écologique. Une des réformes votées par le conseil n'a pu être mise en place (la constitution d'une commission pour la sélection des inscriptions) faute de plateforme. L'école doctorale alerte l'université

pour signaler qu'il n'est pas possible de fonctionner dans ces conditions et demande à ce que cette plateforme soit disponible au plus tôt.

Nous avons encore connu, malgré l'engagement très fort du personnel du BRED, de fortes difficultés administratives concernant la gestion des formations Paris 13. Il est heureux que la montée en puissance du CFdip dans son ouverture à l'ensemble des doctorant.e.s ait permis de compenser ces défaillances. Une nouvelle organisation administrative au sein du BRED devrait permettre de pallier ces difficultés.

Il conviendrait de revoir le site internet d'Erasme et son articulation avec celui du BRED. La situation actuelle n'est pas satisfaisante mais l'école doctorale ne dispose d'aucun personnel pour gérer le site et aucun soutien pour le refondre. Il s'agira d'une tâche prioritaire en 2015-16.

Il faut enfin souligner que la gestion des doctorant.e.s est devenue une tâche plus lourde, plus complexe ces dernières années et qui suppose une implication forte des laboratoires. Le rôle des laboratoires, espace de travail des doctorant.e.s, est essentiel bien que peu dans la tradition des SHS. Pour que cela fonctionne il importe que les laboratoires puissent assurer un travail d'accueil, de soutien et de gestion de proximité des doctorant.e.s. Or deux des laboratoires adossés à Erasme n'ont pas gestionnaire (Experice et l'Utrpp), d'autres doivent sans doute mieux prendre en compte le suivi des doctorants dans la définition des tâches de leurs gestionnaires. Il serait souhaitable que cette question soit traitée au niveau de l'université et des UFR pour soutenir les efforts des laboratoires.

10. Un échec

A la demande de certains laboratoires l'école doctorale a travaillé sur un diplôme d'université d'initiation doctorale (DUID), dispositif souple permettant aux candidat.e.s qui ne sont pas prêt.e.s de compléter leur formation pendant une année, votée à l'unanimité par les membres du conseil de l'école doctorale. La commission de la formation et de la vie universitaire a refusé le projet, les critiques faites conduisant à récuser la logique même du projet. Il est regrettable que cet outil de lutte contre l'abandon et l'échec en doctorat n'ait pu être mis en place.

11. Vers une réforme de l'organisation administrative

Outre la demande réitérée et jamais aboutie d'une maison des doctorant.e.s, c'est-à-dire d'un lieu avec guichet unique et espace de réunion et de socialisation pour les doctorant.e.s, l'ED Erasme souhaite une modification de la structure administrative. En effet le BRED dans son organisation date d'une période antérieure à la création des écoles doctorales. C'est aux écoles doctorales de gérer l'ensemble du processus de la thèse, même si elles n'ont aucun intérêt à le faire entièrement au niveau de chaque école doctorale. Dans la plupart des universités (en particulier dans les autres universités d'USPC), il existe une structure qui porte divers noms (institut des écoles, ou des études, doctorales par exemple) et qui assure cette gestion pour l'ensemble des ED de l'université, avec à sa tête un.e directeur.trice qui représente l'ensemble des directeurs.trices des écoles doctorales. Il convient donc pour passer à ce modèle que le BRED soit scindé entre d'une part un bureau de la recherche sur lequel l'école doctorale n'a rien à dire, et un bureau des études doctorales au service de cet institut des écoles doctorales qui pourrait s'appeler maison des doctorant.e.s. Pour ne pas créer une nouvelle fonction cette structure serait dirigée alternativement par l'un.e des directeurs.trices des écoles doctorales de Paris 13 en relation étroite avec le VPCR dont la structure relèverait de son périmètre de compétence, à moins qu'il ne relève du CAC. Ce dernier point est une décision stratégique concernant le rôle du CAC et concerne l'université. L'école doctorale souhaite que l'université se saisisse au plus vite de cette question pour arriver à une modification de structure. Cette demande ne doit pas être considérée comme une critique du travail réalisé par le BRED (car il

semble que l'évocation de cette question a été à tort perçue ainsi) mais comme une réforme de structure qui peut tout à fait se faire avec le maintien du personnel dans leurs fonctions respectives.

12. Une recherche exploratoire

Mieux connaître les doctorant.e.s est essentiel. Aussi Erasme essaie de réaliser chaque année une étude sur un aspect du doctorat et peut-être au-delà de contribuer à la recherche, assez faible en France, sur le doctorat. Les résultats en sont présentés en annexe de ce rapport. Cette recherche mériterait d'être étendue sous forme de questionnaire plus largement diffusé (par exemple au niveau d'USPC) et à travers des entretiens avec des doctorant.e.s.

Le bureau tient à remercier l'équipe administrative et tout particulièrement Viviane Birard pour la qualité du travail réalisé, ainsi que le VPCR pour son soutien.

Annexe

Présentation de la recherche exploratoire sur l'emploi du temps des doctorant.e.s d'Erasme

Il s'agit d'une étude exploratoire préalable au lancement d'une étude quantitative (par questionnaire) à plus grande échelle qui serait à compléter par des entretiens individuels approfondis.

13 doctorants ont répondu, ce qui est peu, mais donne des informations qui permettent de proposer des résultats certes provisoires mais significatifs

La diversité des disciplines est présente et conforme à celle de l'ED Erasme

Droit : 2

Histoire : 1

Psychologie : 1

Sciences de l'éducation : 2

Sciences de l'information et de la communication : 2

Sciences économiques : 3

Sociologie : 1

Toutes les années sont présentes dans des proportions logiques

1^{er} année : 3

2^e année : 2

3^e année : 3

4^e année : 1

5^e année : 1

6^e année : 2

7^e année : 1

La diversité des situations et statuts est également conforme à celle des doctorant.e.s Erasme

Contrat : 4

Cifre : 1

ATER (ex contrat) : 1

Salarié sans rapport avec la thèse : 2

Salarié en relation directe avec la thèse : 1

Chômage (après contrat et ATER) : 2

Sans activité (financement familial) : 2

La grande majorité des doctorants ayant répondu à l'enquête se considère et est à temps plein sur la thèse

Temps plein : 10 (y compris un salarié avec activité hebdomadaire de 11 heures)

Temps partiel : 3

Le calcul hebdomadaire du temps (qui doit être pris avec beaucoup de précaution mais qui est un indicateur révélateur) montre que les doctorants à plein temps ont quelques difficultés à se mobiliser pour un réel plein temps (35 h ou plus). Ce qui fait qu'il n'y a pas de différence entre les doctorants à temps plein et à temps partiel en ce qui concerne le temps passé sur les activités qui relèvent du doctorat, et encore moins si l'on considère strictement la thèse.

	Temps hebdo	Remarques
1	44,5	Il s'agit d'un salarié qui déclare une thèse à temps partiel, important travail le week-end
2	31,5	« La réalisation de ce planning en précisant le temps passé et la relation avec la thèse m'a permis de constater que je ne consacre pas suffisamment de temps à la thèse et qu'il me faudrait des échéances (objectifs) à court terme pour la finalisation de ma thèse. »
3	30,25	Semble s'inscrire dans une vie étudiante très festive et a du mal à entrer dans une logique professionnelle. Dit rencontrer des problèmes de motivation, mais que réaliser ce relevé l'a contraint de se mettre à sa table de travail
4	26,25	Dossier difficile dans la mesure où l'on ne sait pas quelle est la prise en compte des activités réalisées pour l'entreprise du contrat Cifre. « En notant l'ensemble des activités, je me rends compte manquer terriblement de temps dans la journée avec une sensation d'être overbookée, pourtant les activités ne sont pas si nombreuses. Organiser la thèse et le travail est un travail en soi qui peut être relativement chronophage. »
5	33	
6	33,5	« En faisant attention au nombre d'heures "officiellement" dévouées à travailler sur ma thèse : en moyenne, X h/semaine, la première pensée serait de se dire, que non, je ne suis pas à temps plein sur ma thèse. Et pourtant, j'y pense à chaque fois que j'ai une conversation qui s'approche de près ou de loin de mon sujet, d'un questionnement, d'un thème que j'aborde. Dans les transports en commun, j'ai toujours un livre ou une publication sur moi, et 50% du temps c'est en rapport avec ma thèse. »
7	26	Activité salariée en relation avec la thèse, mais il n'est pas possible de savoir si toutes les activités professionnelles ont été prises en compte. « Période assez représentative, mon travail de thèse étant à la fois régulier et "fractionné" au cours de la semaine, plus ou moins intégré à mon activité professionnelle. »
8	45,25	Contractuel en 2 ^e année, un des doctorants qui présente un total horaire important avec une logique qui conduit à compenser par les week-end des jours avec peu ou pas d'activités.
9	50,5	Il s'agit d'un étudiant salarié (activité qui lui prend 4h certains matins avec les temps de transport, 43h par mois) en 7 ^e année
10	63	Autre contractuel qui présente un niveau de travail important, en parti effectué durant les déplacements en train (Toulouse/Paris par ex).
11	31	Comprenant temps d'enseignement ATER et recherche
12	53	Grande difficulté à travailler pour sa thèse, les autres tâches (vacations d'enseignement, direction d'un numéro de revue) envahissant le temps de ce perfectionniste
13	42	Document peu explicite

Il faudrait inviter les doctorants à faire régulièrement ce travail pour une auto-évaluation de leur implication temporelle et trouver des solutions en cas de difficulté : définir des échéances avec des objectifs précis, mener en parallèle différentes tâches (en particulier de plus

routinières), considérer le doctorat dans sa globalité (effectuer des activités doctorales variées pour n'être pas enfermé dans la thèse).

Les données recueillies montrent qu'en fonction de la discipline, du sujet, de l'année et du statut il y a une très grande variété des tâches.

On peut en distinguer une dizaine :

- Travail direct pour la thèse : recueil de données, composition de corpus, revue de littérature, développement du cadre théorique, construction de bases de données, consultation d'articles, écriture et correction, réalisation de graphiques, gestion des références bibliographiques (par exemple dans une base Zotero), transcription d'entretiens, contacts par e-mail ou téléphone pour préparer le terrain, recherche de livres dans différentes bibliothèques, rédaction de fiches de lecture, veille et recherches internet, conception de guides d'entretiens et de questionnaires, préparation de Ma Thèse en 180 secondes, préparation d'une présentation de la thèse, redéfinition du projet de recherche, activités cliniques, relecture du carnet de recherche, préparation de communications, participation à l'activité d'une association de façon à nouer des liens pour accéder au terrain.

- Communications et articles : Ecriture et correction d'articles (mais en sciences économiques cela fait intégralement partie de la thèse), proposition de communication, recension d'ouvrage, préparation de communication, intervention séminaire

- Formations et conférences : Préparation du TOEIC, Réunion BNF et visite des coulisses, Datstream, Formation « Démarrer un blog scientifique », participation à une rencontre/débat en lien avec la thématique de la thèse, participation à des conférences ou des colloques comme auditeur, ateliers dans le cadre du laboratoire, séminaire de M2, Formation à distance (MOOC), Ecoute d'un enregistrement de séminaire, formation à Zotero

- Activités scientifiques hors thèse : Séminaire du laboratoire, participation à la création d'un groupe de recherche et de formation, organisation d'une journée d'étude, coordination d'un numéro de revue, présentation d'un ouvrage co-dirigé.

- Activités d'enseignement (et leur préparation et tâches liées) : Vacation ou mission d'enseignement, formations dans un cadre professionnel (ex. hôpital), préparation validation L2.

- Activités sociales : Rencontre avec des collègues (Cifre), rencontre avec professeurs et doctorants à l'étranger, apéritif entre doctorants, rencontre avec une doctorante pour discuter des thèses, discussion de l'avancement de la recherche avec différentes personnes, réseautage

- Rencontres avec les directeur.trice.s de thèse (peu évoquées)

- Tâches « administratives » liées au doctorat : Conseil du laboratoire, gestion mail et planning, élections de l'école doctorale, préparation du dossier bourse de mobilité Erasme, organisation des déplacements

- Autres tâches liées au doctorat : Participation à un groupe de travail sur le doctorat, participer à cette enquête, tri et lecture des mails et anciens documents thèse, réparation de son matériel informatique (plus globalement entretien de son matériel et mise en place de logiciels), vulgarisation dans différents contextes (dont professionnels ou par rapport au terrain), analyse de pratiques

- Tâches incertaines quant à leur lien avec le doctorat : Aide d'une doctorante pour sa thèse, soutien pour son mémoire d'un étudiant de master, discussions informelles autour de la thèse lors de sorties, activités artistiques qui peuvent avoir un lien avec la recherche (pose la question d'activités plus ou moins reliées à la thèse et la difficulté de considérer le temps de façon simple en la matière)

Cette recherche montre la difficulté d'une majorité de doctorant.e.s dans notre échantillon à s'investir sur un plein temps, avec comme paradoxe un temps plus important consacré par

certaines salariées. Sans doute pour des doctorant.e.s qui travaillent souvent en bibliothèque ou à domicile (mais la question du lieu n'a pas été posée et apparaît donc de façon aléatoire), peu à l'université, l'absence de cadre conduit à cette difficulté d'investissement temporel. Certains doctorant.e.s semblent livré.e.s à e.lles.ux-mêmes au sens où ils.elles n'ont pas d'objectifs précis, avec des échéances, avant d'arriver à l'écriture finale de la thèse. Dans certains cas la description témoigne d'une errance, celle des lieux influant sur celle du temps, où se combine le plaisir d'une grande liberté et le vide d'une absence de contraintes. Il est important de mettre en place des dispositifs (de formation, de suivi, d'encadrement) qui évitent cette errance, facteur au mieux d'allongement des thèses, au pire d'abandon.